

Paris le 15 décembre 2015

RAPPORT DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ATTACHE PRINCIPAL 2015

Les épreuves de sélection pour l'accès au grade d'attaché principal d'administrations parisiennes se sont déroulées du 3 novembre 2015 au 2 décembre 2015 inclus.

J'adresse tout d'abord mes remerciements au Bureau de l'encadrement supérieur de la Direction des Ressources Humaines qui a parfaitement organisé cette sélection.

Ma gratitude va ensuite aux membres du jury, Mmes HICKEL, DESPLANCHE et PIAU, MM GARCIA et MARTIN pour leur implication et leur professionnalisme tout au long des 120 entretiens individuels.

Je souhaite aussi remercier les représentants des syndicats de la Ville de Paris qui ont assisté à la plupart des oraux, manifestant ainsi l'intérêt de leurs organisations pour la progression professionnelle des agents de la capitale.

L'objectif de cet examen professionnel, validé par le Directeur des Ressources Humaines, M. NICOLAS était la sélection des attachés principaux de la Ville de Paris, c'est-à-dire de cadres ayant vocation à prendre rapidement des responsabilités supérieures et à poursuivre leur progression professionnelle (expertise, grades et emplois).

Même si les « services rendus » par les candidats ont compté dans l'appréciation globale du jury, cet examen professionnel ne visait pas à distribuer des « bâtons de maréchaux » mais bien au contraire à sélectionner des cadres capables de conduire dès leur prise de fonction les changements en cours ou annoncés et dotés d'un fort potentiel de progression.

La composition du jury qui réunissait des membres des 3 fonctions publiques (président IGAS, Ville de Paris, APHP) et des élus lui a conféré un large éventail de sensibilités. Le jury s'est attaché à assurer l'égalité de traitement de tous les candidats, avec bienveillance et exigence.

Une grille d'évaluation a aidé le jury à objectiver ses appréciations.

Si les candidats reçus ont bien témoigné des qualités recherchées, les principaux défauts des candidats ayant échoué ont été les suivants :

A/ Forme ; Exposé récité par cœur, trop long, langage abstrait, technique ou technocratique, formules toutes faites, incorrection grammaticale, mauvaise élocution, plan chronologique ou pas de plan. Réponses évasives ou évitement des questions du jury, arrogance ou excès de modestie/manque de confiance, réponses interminables.

B/ Fonds ; faiblesse ou absence du projet professionnel, manque de synthèse (réponses analytiques, longues), absence d'initiative, d'idées, manque de recul par rapport aux fonctions déjà exercées, contradictions entre réponses, manque de connaissances sur les évolutions institutionnelles et juridiques récentes ou imminentes, sur la Ville de Paris, les orientations de la mandature, le droit, l'éthique professionnelle et/ou personnelle, les responsabilités du manager.

On peut résumer comme suit la signification des notes des candidats malheureux;

Notes de 13 à 14, un ou quelques-uns des critères n'ont pas été réunis.

Notes de 12 à 12,75, des faiblesses importantes à corriger.

Notes inférieures à 12, des questions à se poser sur la compréhension de cet examen et/ou sur sa motivation à le présenter.

Les résultats de la session de novembre 2015 sont les suivants ;

Sur les 482 attachés remplissant les conditions pour se présenter à l'examen, 133 se sont inscrits et 120 se sont présentés à l'épreuve. Les 13 attachés qui ont renoncé représentent 10 % des inscrits.

Le rapport « promus/promouvables » s'établi à près de 7,47 %.

« Déprécarisation » : Rappel ; 75 candidats « déprécarisés » en 2014.

Sur les 42 candidats remplissant les conditions en 2015, 22 se sont inscrits et 5 ont été reçus (en moyenne à la Mairie de Paris depuis 11 ans)

La répartition des 36 candidats admis à l'examen professionnel 2015 est la suivante :

- 30 candidats venant de 15 Directions différentes
- 2 candidats du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris
- 1 candidat de la Caisse des Ecoles du 14ème arrondissement
- 3 agents en position de détachement

Les notes des 84 candidats non admis s'échelonnent entre 10,00 et 14,00. La barre d'admission est cette année fixée à 14,25.

Répartition hommes/femmes des reçus :

- 17 hommes soit 47,22%
- 19 femmes soit 52,78 %

Age moyen des reçus : 40 ans

- 40 ans pour les femmes
- 39 ans pour les hommes

L'écart d'âge entre les candidats reçus est de 30 à 58 ans.

Nombre de tentatives des reçus :

- 1ère fois : 26 soit 72,21%
- 2ème fois : 6 soit 16,67 %

- 4ème fois : 1 soit 2,78 %
- 5ème fois : 1 soit 2,78 %
- 7ème fois : 1 soit 2,78 %
- 11ème fois : 1 soit 2,78 %

Philippe BLANCHARD